



# La Lettre de Canéjan

## « SEMAINE BLEUE » DU 6 AU 13 OCTOBRE

**NOMBREUSES ANIMATIONS À PARTIR DE 60 ANS**

### Et si vous vous mettiez au YOGA DU RIRE ?

Le CCAS de Canéjan vous propose l'atelier du rire dirigé par Florence GOISSET.

L'objectif de cet atelier est de favoriser le maintien de l'autonomie.

#### Contenu de l'atelier :

- Accueil et présentation du Yoga du rire et de ses bienfaits,
- Eveil du corps et respiration, (apprendre comment par les rires et la respiration, on apporte plus d'oxygène au corps et au cerveau);
- Libération des tensions (apprendre à rire sans envie);
- Rires (apprendre différentes techniques du rire);
- Méditation du rire (bouquet final pour ceux qui n'ont pas assez ri pendant la séance);
- Relaxation guidée pour terminer.

Les ateliers se dérouleront sous forme de 8 séances d'1h à 1h15 pour 10 à 15 personnes, tous les mardis du 9 octobre au 27 novembre. De 14h30 à 15h45 à la salle « Le Forum » (au Bourg).

Renseignements et inscriptions auprès du CCAS : 05 56 89 96 76.



Du 6 au 13 octobre, retrouvez un programme complet d'animations destiné aux personnes de plus de 60 ans. Partout en France, des manifestations locales seront organisées pour illustrer le thème retenu cette année : « Pour une société plus respectueuse de la planète : ensemble agissons ».

À Canéjan, de nombreuses initiatives seront portées par les services municipaux et les associations locales : atelier de cuisine intergénérationnel, information sécurité, ateliers de prévention santé, ciné temps libre, etc.

Le programme complet de la Semaine Bleue à Canéjan est disponible dans les différentes structures municipales et sur le site [www.canejan.fr](http://www.canejan.fr).

Plus d'infos : CCAS de Canéjan au 05 56 89 96 76 ou [ccas@canejan.fr](mailto:ccas@canejan.fr).

### ATELIER « CUISINE INTERGÉNÉRATIONNELLE »

Organisé par l'Espace de Vie Sociale, l'Accorderie de Canéjan et Pays des Graves, en partenariat avec le CCAS de Canéjan.

Thème : « On voyage en cuisinant avec les enfants ! »  
Samedi 6 octobre 2018. A l'Espace de Vie Sociale (EVS)

#### Au programme :

- 10h : Préparation des plats autour du Monde
- 12h30 : Repas
- 14h30 : Quizz musical

Plus d'infos : 8 ch. de Barbicadge / 33610 CANEJAN  
Tél. : 09 54 60 00 81 ou 06 25 49 69 68.



## La Lettre de Canéjan

### Prévention de la délinquance

## « RÉFLEXION AUTOUR DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE » *Appel à mobilisation des personnes intéressées*

### LE RÔLE DE CHACUN

#### > LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

**Un protocole sera signé** entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

#### > LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques organisées sur le sujet, les habitants doivent adopter des actes élémentaires de prévention : *surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...*

#### > LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la Gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la Gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

**NB : le dispositif officiel de « Participation citoyenne » est à distinguer de celui de "Voisins vigilants", ce dernier étant proposé par une association dans une "démarche commerciale ».**

**L**a prévention de la délinquance est une priorité pour les services de l'État mais également pour les collectivités locales. **La commune de Canéjan réfléchit à la mise en place d'un dispositif de « Participation citoyenne »**, créé en 2006 afin de faire participer la population à la sécurité et la tranquillité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité. Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à prévenir toute forme de délinquance.

### De quoi s'agit-il ?

#### UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la Gendarmerie nationale, la « Participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre sans se substituer à l'action de la Gendarmerie.

**Ce dispositif viendra compléter utilement les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), opération tranquillité vacances, application Stop Cambriolages, réunions de sensibilisation, rondes estivales, etc.).**

#### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE.

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

### Comment ça marche ?

La mise en place de ce dispositif accroît ainsi l'efficacité de la lutte contre la délinquance par une meilleure remontée du renseignement, nécessaire à l'action des forces de l'ordre. Elle est fondée sur un principe que chacun doit s'approprier : « Un doute, une inquiétude : je contacte le référent de mon secteur ou je fais le 17 en cas d'urgence ».

Concrètement, **des référents volontaires et bénévoles seront nommés dans chaque secteur** afin d'être en relation directe avec les services de sécurité (Gendarmerie nationale) pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participeront également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité. Pour être volontaire, vous devez : *jouir de vos droits civiques, être âgé de 18 ans au moins et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire.*

**SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) POUR PARTICIPER À CE DISPOSITIF ET/OU EN SAVOIR PLUS, N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX AU 05 56 89 08 60 OU POLICEMUNICIPALE@CANEJAN.FR.**